

LE CENSEUR.

Journal de Lyon, Politique, Industriel et Littéraire.



Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.
 PRIX :
 16 francs pour 3 mois ;
 32 francs pour 6 mois ;
 64 francs pour l'année.
 Hors du département du Rhône,
 4 franc de plus par trimestre.

LYON, 25 Juin.

ON S'ABONNE :
 LYON, au bureau du journal, quai St-Antoine, n. 27, et grande rue Mercière, n. 32, au 2e.
 PARIS, à la librairie-correspondance de P. Justin, place de la Bourse, n. 8; et à l'office-cor. de Lepelletier Bourgoin et Co, rue Notre-Dame-des-Victoires, n. 18.

Il n'y a plus aujourd'hui que deux partis avoués et soufferts dans les Chambres : les royalistes légitimistes et les royalistes orléanistes; tous les deux reconnaissant la monarchie comme indispensable, divisés seulement sur le nom de la personne qui doit porter le sceptre. Tous les deux presque également fâchés des journées de juillet; les uns parce qu'elles ont renversé la branche qu'ils préféraient, les autres parce qu'elles ont ébranlé les croyances royalistes auxquelles ils veulent soumettre le peuple. Tous les deux se ménagent et se supportent mutuellement; la royauté actuelle prête à accepter M. Berryer et M. Dreux-Brézé pour ministres, comme la royauté passée aurait accepté MM. Casimir Périer et Laffitte, en signe d'une réconciliation qui se fera tôt ou tard.

Il faut lire dans le *Moniteur* le dernier discours de M. Dreux-Brézé et surtout la réponse de M. d'Argout, pour se faire une idée de la limite de politesse à laquelle sont parvenus ces deux partis; ce n'est plus vraiment qu'une affaire de forme et de cérémonie qui sépare les deux opinions parlementaires dans leurs discussions sur la révolution de juillet; M. d'Argout avoue franchement qu'il approuve la restauration en tout ce qu'elle a fait, en tout ce qu'elle désirait faire jusqu'à et exclusivement la publication des ordonnances; et M. Dreux-Brézé, de son côté, approuve complètement les faits et gestes de la royauté nouvelle; il avoue que la restauration n'eût pas dû se conduire et parler autrement que l'orléanisme n'a fait, à part bien entendu le 9 août et le changement de la personne du roi.

Otez les 12 jours qui séparent le 27 juillet du 9 août, et tout le monde parlementaire est d'accord sur les principes, sur les mœurs, les exécutions militaires, les croyances politiques et religieuses, les nécessités gouvernementales, sur les hommes mêmes : Louis-Philippe a certainement bien plus de chances que Charles X à laisser sa race maîtresse du trône, mais c'est seulement parce qu'il l'occupe actuellement. Si Charles X, en ce moment, avait l'avantage de s'asseoir sur le fauteuil doré des Tuileries, il aurait tout autant de partisans, il aurait les mêmes amis, les mêmes soutiens.

Le légitimisme discute hardiment dans les deux chambres avec l'orléanisme; c'est même l'orléanisme qui est réduit à la défensive. Dans la chambre des députés M. Thiers a répondu à M. Berryer à l'occasion du budget; il s'agissait de savoir qui était le plus utile au pays de la restauration de 1815 ou de la restauration de 1830; M. Thiers l'a emporté d'un chiffre, mais, dit spirituellement un journal, on aurait dû trembler en considérant que la question pouvait dépendre du résultat d'une addition. Et même à la chambre des pairs, quand il s'est agi de voter des fonds destinés à célébrer la révolution de juillet : Si c'est une fête expiatoire, a dit M. Dreux-Brézé, à la bonne heure, et nous voterons les frais d'un catafalque. Le catafalque est bon, a dit M. d'Argout, mais joignons-y un peu de feu d'artifice pour les révolutionnaires, un peu d'arc de triomphe pour les impérialistes, et que tout le monde soit content.

On ne veut pas qu'il y ait des secousses violentes dans notre patrie, et à la manière dont nous sommes gouvernés, ne dirait-on pas que tout se réunit pour les amener. Il n'y a que deux partis possibles dans la chambre, et qui ne sait qu'il y en a trois dans le pays. Ce parti dont vous ne parlez plus, qui n'a ni représentants parlementaires, ni journaux qui puissent le soutenir, le nommer même, depuis la loi de septembre; ce parti existe pourtant, il vit, il s'accroît dans le silence; vous faites semblant de l'oublier, comme l'enfant qui essaie de se donner du courage en fermant les yeux devant le danger. Un décret légal a supprimé les ré-

publicains, et cela vous suffit : prenez garde, les croyances sincères ne disparaissent pas par des ordonnances. Il n'a pas suffi des lois chrétiennes pour faire disparaître le judaïsme; il n'a pas suffi des lois catholiques pour anéantir les protestants, bien que l'échafaud et le bûcher vissent aider les législateurs.

Pensez-vous qu'il suffise de M. Sauzet et des lois qu'il a fait adopter pour convaincre à jamais les hommes qu'il a frappés? Non, sans doute; les croyances persécutées sont devenues plus vives, sont plus chères à leurs sectateurs : c'est le silence, c'est le manque d'expansion, la concentration des sentimens qui amènent les esprits jusqu'aux folies de l'ascétisme; et c'est aujourd'hui, chez nous du moins, la dévotion la plus véritable, le dévouement le plus entier, la religion la plus sincère, enfin celle qui peut conduire à la mort et au martyre; vous ne la cherchez pas, à coup sûr, chez les gens qui portent des cierges aux processions de Saint-Polcarpe : il y en a peu qui consentissent aux honneurs de la persécution. Mais il y a en France bien des hommes à genoux devant les prisonniers de Doullens.

Allons, MM. les baron et marquis, M. Thiers et M. Dreux-Brézé, discutez sur le plus ou moins d'à-propos de la révolution de juillet; faites de beaux discours sur l'avantage qu'aurait eu la France à conserver Charles X, s'il n'eût pas fait les ordonnances, ou après qu'il les a eues faites; c'est très-bien. Il y a des hommes qui pensent qu'il eût fallu renverser Charles X même le 25 juillet. V. P.

Voici une nouvelle liste de souscripteurs à la *Société des Amis des Arts* :

James Achard. — Audras et Girard. — Arquillère. — Borel et Devaux. — Boëlle. — Bossat fils. — Bottex. — Camille Bernat. — Barraud. — E. Bouniols. — Barafort et Compe. — Alph. de Bois-sieu. — J. Bergier. — Berger. — Chastel. — Carron. — Caquet-Vauzelle. — Charles-Polydore. — Léon Canot. — A. Creuzet. — Louis Coste. — Aug. Covillard. — Charles. — Cornu. — Court. — Delahante, receveur-général. — Pr. Dérioux. — Donat. — Thomas Dugas. — Laurent Dugas. — Dumazeaud. — Dotrés et Clavé. — A.-F. Deluvigne. — M^{me} Depouilly. — Ellevion. — Fortis. — Gerin frères et Compe. — G. Giraud et Jurnion. — Gubian. — Guillot et Muhm. — Gaultier. — Goybet. — Heyman d'Ricqlès. — Le comte d'Herculais. — Journal. — Julian. — César Jordan. — De Lacroix-Laval. — Laroche. — Lardin. — De Laroue. — Joseph Lecourt. — Mestral. — Mottard. — Micoud. — S. Morhange. — Mauvernay et Compe. — Joseph Mey. — Mazerat. — Maniquet. — Morelet, de Bourg. — J.-P. Million. — Le baron Nivière. — Hyacinthe Nivière. — Noally. — Philibert. — Perret de la Menue. — J.-B. Paradis. — Péré, de Villefranche. — Rambaud. — Roussel. — Regnier. — Romand. — H. Reverchon. — Roussel oncle et neveu et Havard-Roux. — J.-P. Richard. — Repiquet. — B. Rebeyre. — Richard. — Roche de Longchamp. — Sylvain Blot. — Silo Cousin et Compe. — Guil. St-Olive. — M^{me} de Serinezy. — Tabard. — Joseph Tresca. — Thibaud. — Joseph Thollon. — Vigne. — Vibert. — Le comte de Vivieux. — Victor de Vernas. — J.-F. Wynbs. — F. Willermoz. — Yemnitz. — Etienne Bruyas. — Tainturier frères et Comp. — Olivier frères.

AVIS.

MM. les Souscripteurs, dont l'abonnement expire le 30 juin, sont priés de le renouveler, s'ils ne veulent éprouver du retard dans l'envoi du journal.

Paris, 23 juin 1836.

Correspondance particulière du Censeur.

Une trentaine de Polonais viennent de recevoir l'ordre de quitter Paris dans le délai de trois jours. On nous assure

Malheureusement, l'esprit humain n'est pas aussi prompt à édifier qu'à faire des ruines. Il faut des années et souvent des siècles pour amasser les matériaux de la reconstruction, et aucun homme, quelle que soit sa capacité, ne fera jaillir une société toute constituée de son cerveau, sous forme de charte ni de loi. Sieyes avait entrepris de suppléer le temps, ce grand fondateur de toutes choses; et parce qu'il est mort à la peine, malgré la carrière la plus longue et la mieux remplie, on ne veut voir en lui qu'un songe-créux.

C'est une injustice de l'opinion. Sieyes, en recherchant l'impossible, a souvent rencontré le possible. Sa théorie du grand électeur n'est pas autre chose que le système constitutionnel tel que Benjamin Constant l'expliqua plus tard à la France, et tel que M. Thiers l'exposait en 1830, dans ces termes menaçans pour la branche aînée des Bourbons : « Le roi règne et ne gouverne pas. » Faut-il ajouter que ce principe, bon et utile peut-être à une époque de paix et d'industrie, ne convenait pas au gouvernement de l'an VIII qui avait l'Europe sur les bras?

Sieyes était doué au plus haut degré de ce coup-d'œil prophétique qui saisit sur-le-champ la nécessité de chaque situation. Nommé député aux états-généraux, il termina d'un seul mot les longues disputes des trois ordres, en proposant aux députés du tiers-état de se constituer en *assemblée nationale*. Après la séance royale du 23 juin 1789, et la foudroyante réplique de Mirabeau à M. de Brézé, Sieyes ne contribua pas moins à relever le courage de l'assemblée, en s'écriant : « Eh, messieurs, ne sentez-vous pas que vous êtes aujourd'hui tout ce que vous étiez hier? » Je ne connais pas de décret de la Convention où la souveraineté du peuple soit plus fièrement posée.

Quelques citoyens s'étant ralliés spontanément pour réprimer les premiers troubles qui éclatèrent aux environs de la capitale, Sieyes aperçut et indiqua dans ce mouvement généreux les éléments de la garde nationale. Le projet de loi qu'il présenta sur les délits de la presse, le 20 janvier 1790, devançait les idées

que cette rigueur est due aux nombreuses liaisons que les Polonais ont avec des étudiants.

Nous croyons que le refus de Nicolas de laisser fiancer sa nièce au duc d'Orléans entre aussi pour quelque chose dans ces rigueurs déplorables.

Il y a six semaines, on a chassé de Paris nombre de Polonais, juste au moment où les deux *enfants* de l'état allaient donner le baiser de paix aux souverains boudeurs du Nord. Si l'ignoble Nicolas consent à devenir l'oncle du duc d'Orléans, il n'est pas douteux qu'on ne lui sacrifie le reste des malheureux exilés.

Un officier qui demandait depuis long-temps une audience du maréchal Maison, sans pouvoir l'obtenir, a pris le parti de l'acoster dernièrement, à l'instant où il sortait de l'Opéra-Comique, donnant le bras à M^{lle} O.... Cette dame joignit sa prière à la réclamation de l'officier, qu'on fit monter dans la voiture. Le maréchal lut la pétition, et l'officier vient d'être rétabli en disponibilité et envoyé en Afrique.

Ainsi, nous reconnaitrons que la jeune dame a employé dignement en cette circonstance, l'influence qu'elle a sur le cœur du ministre. Mais n'est-il pas déplorable que l'intervention d'une dame soit nécessaire pour faire rendre justice à un brave officier, et les protections de boudoir n'ont-elles pas fini avec la Régence?

On parle de faire un corps nouveau de la garde municipale. Le service des théâtres et des lieux publics ne serait plus affecté à cette arme, mais à un corps civil spécial, espèce batarde qui tiendrait du suisse, du sergent de ville et du constable.

Ce matin, pendant que l'exécuteur des arrêts criminels et ses aides étaient allés à la prison de la Conciergerie chercher les trois femmes qui devaient être exposées sur la place du palais de justice, plusieurs enfans de sept à dix ans sont montés sur l'échafaud pour voir de plus loin venir les condamnées; quelques-uns couraient l'un après l'autre, en riant aux éclats, et un de leurs condisciples, le plus audacieux s'est adossé contre l'un des poteaux infamans, dans l'attitude du patient, et relevant la tête, il semblait mesurer la hauteur du poteau. Ce n'est qu'avec peine que les assistants ont pu chasser ces jeunes imprudens qui faisaient de grandes difficultés pour descendre de l'échafaud.

On vient d'annoncer la sortie des ports sardes de deux bâtimens chargés qui faisaient voile pour l'Espagne, et que la crainte des croisières à forcés à virer de bord et à se jeter dans Savone. Suivant les avis reçus de Gènes, les navires appartiennent bien au roi; mais les dépenses des armemens ont été soldées aux banquiers qui en ont fait l'avance par le moyen de remises sur Londres, et il paraît que les fonds de ces lettres de change sont fournis par l'association des conservateurs d'Angleterre qui protègent don Carlos.

Ce n'est pas le premier secours que les torys envoient à leurs amis d'Espagne, depuis deux ou trois mois. Des expéditions ont eu lieu d'Italie, de Hollande et d'Angleterre même; on les a fort divisées afin de pouvoir les faire assurer, ainsi que la plupart l'ont été, par une maison d'Amsterdam bien connue; des fonds ont été envoyés directement de Londres dans le midi de la France.

Cependant les protecteurs de Charles V n'ont pas mieux réussi que l'année dernière dans les recrutemens qu'ils ont essayé de faire faire pour son compte dans le Nord de l'Allemagne et dans les Pays-Bas. Quelque officiers ou soi-disant tels, quelques sous-officiers libérés ont été enrôlés et même payés pendant un certain temps; mais ils n'ont pas été embarqués, et jusqu'à présent les projets de *contre-légion étrangère*, que caressait lord Wellington, ne semblent guère pouvoir se réaliser.

dont trente ans d'expérience ont permis enfin l'application : il proposait de les déferer au jugement du jury. On lui doit encore la division de la France par départemens, division salutaire qui en a fait un royaume homogène et compacte.

Nommé président de l'assemblée nationale, à l'anniversaire du jour où elle s'était constituée, Sieyes fit aussi partie de l'administration départementale de Paris. Un arrêté, qu'il avait rendu pour réprimer les désordres qui se commettaient à la porte des églises, et pour maintenir le libre exercice des cultes, fut dénoncé comme un excès de pouvoir. Le crédit de Sieyes commençait à baisser avec l'influence des hommes modérés. Élu membre du comité de révision de l'assemblée, après le retour de Varennes, il se vit obligé de résigner ces fonctions. Par une contradiction qui se retrouve dans plusieurs hommes éminens de cette époque, les sentimens de Sieyes étaient monarchiques, pendant que ses idées convergèrent vers un ordre républicain. Dans la discussion qui s'ouvrit sur le *veto*, son opinion fut la plus absolue; il ne voulait ni des deux chambres ni de la sanction royale. Il attribuait aux masses la volonté et au roi l'exécution, c'est-à-dire l'obéissance, et une obéissance sans appel; il fondait le despotisme brutal de la majorité.

Une autre illusion de Sieyes, illusion d'un esprit logique, était dans cette pensée de constituer l'édifice politique par la base, en établissant de grandes municipalités d'où procéderait le pouvoir.

Il supposait les lumières présentes partout et ne voyait pas que, dans un pays de civilisation récente, la force ne va point des extrémités au centre, mais rayonne nécessairement du centre aux extrémités. Les communes, au moyen-âge, furent d'admirables foyers de résistance parce que la liberté devait se localiser comme l'oppression. Mais quand le pouvoir est au centre, organiser d'abord l'indépendance aux extrémités, c'est l'énerver et la destituer de toute impulsion.

On sait que l'assemblée nationale, par une générosité très-peu politique, avait exclu ses membres de la législature qui suivrait.

SIEYES.

Il y a deux sortes d'acteurs dans les révolutions, les hommes qui prévoient et les hommes qui exécutent; Sieyes était dans la première classe, et nul n'y occupe un plus haut rang.

À la veille des états-généraux, on discutait sur le nombre des députés, on mettait en question le doublement du tiers; Sieyes, alors vicaire-général du diocèse de Chartres, lança cette brochure sur le tiers-état qui devait donner une si forte impulsion à l'esprit public. *Qu'est-ce que le tiers-état?* se demandait l'écrivain, et il répondait : Rien. — *Que doit-il être?* — Tout. La révolution tout entière était dans ce mot profond.

Il n'a manqué à Sieyes qu'un peu plus d'ambition pour gouverner la république; peut-être aussi, dans ces temps de crise où les élémens de la société s'entrechoquent avec fureur, une intelligence puissante est-elle moins nécessaire qu'une forte volonté. Mais quelque opinion que l'on se fasse du caractère de Sieyes, on n'a pas le droit de regarder comme un esprit d'une trempe ordinaire l'homme qui a su se placer à la tête du mouvement dans les deux périodes de la révolution, inaugurer la liberté en 89, et en l'an VIII installer le pouvoir. Sieyes était le publiciste du tiers-état lorsque Mirabeau en devenait l'orateur; il avait préparé le coup-d'état de brumaire, et Bonaparte eut besoin de son concours pour le mener à fin.

Le rôle de Sieyes, c'est le rôle même de la philosophie lorsqu'elle descend des hauteurs contemplatives de la spéculation pour frayer des voies inconnues à la politique. Comme tous les esprits originaux, il n'avait ni les préjugés de sa position, ni ceux de son éducation. Membre du clergé, il vota l'abolition de la dime ainsi qu'il avait écrit contre les privilèges de la noblesse; élevé dans cette philosophie du dix-huitième siècle dont il avait retenu l'ardente concision et l'ironie amère, il s'aperçut bien vite qu'il n'y avait plus rien à détruire, et le rêve de toute sa vie fut une constitution.

— Nous lisons dans le journal légitimiste *la France* : « La remise de notre procès, obtenue par suite de l'indisposition de notre gérant; M. le marquis de St-Maurice, n'aura pas eu un long terme. Une nouvelle citation appelle *la France* devant la cour d'assises pour vendredi 24. Nous espérons que la santé de M. de St-Maurice lui permettra de se présenter à l'audience. »

Nouvelles Diverses.

Voici une nouvelle variation du vol appelé vulgairement *charriage*. Deux beaux Messieurs fort bien mis, se présentent il y a quelques jours chez M. Journès, propriétaire à Chatou. Habits noirs, gants glacés, chaînes d'or, poches largement garnies d'un assortiment de monnaies de différentes espèces et de différents régimes; bonnes manières, langues bien exercées; rien ne manque à ces particuliers qui, après les salutations d'usage, entrent ainsi en matière. « Vous avez, M. Journès, nous a-t-on dit, une maison à louer sur les bords de la Seine? — Oui, Messieurs, reprend M. Journès, vous ne pouvez mieux tomber. Charmante situation, bon air, belle vue, la chasse au bois du Vésinet; c'est parfaitement votre affaire. Le prix est de 800 fr. pour l'année. — 800 fr., parbleu! c'est chose faite, et nous allons vous remettre le denier à Dieu. — C'est conclu, reprend le second interlocuteur, nous sommes ronds en affaires, voyez-vous. Nous payons les six mois d'avance, selon l'usage entre gens qui ne se connaissent pas. — Nous ferons connaissance, papa Journès, interromp le premier, on vous dit de première force pour arranger les matelottes, nous ferons connaissance... Ah ça, vous ne trouvez pas cela mauvais? Mon notaire est à St-Germain, et je serais bien aise de faire un petit bout d'acte. Le temps est beau, la matinée fraîche, nous n'avons que deux pas d'ici à la ville, traversons le bois et nous mangerons une côtelette à l'hôtel de Toulouse, si le cœur vous en dit. »

M. Journès se hâte de mettre son bel habit, et voici les trois voyageurs grimant ensemble la rude montée du Pecq pour se rendre à Saint-Germain. Chemin faisant, l'un des deux messieurs fait ses générosités aux mendiants, dont le village abonde. C'est par belles et bonnes pièces blanches de un et deux francs qu'il y va, et tandis que ses largesses lui attirent les bénédictions des malheureux, M. Journès ouvre de grands yeux et conçoit naturellement une haute idée de la fortune de son nouveau locataire. « Parbleu, dit l'autre, du train dont tu y vas, tu dépenseras bien vite toute notre monnaie et tu nous forceras de changer de l'or. » Puis il fouille à sa poche et fait reluire aux yeux du bon M. Journès une poignée de pièces toutes neuves qui reluisent au soleil de manière à donner des vertiges aux yeux les plus indifférens.

On arrive, on déjeûne, et l'un des deux amis, après être sorti quelques instans, vient dire que le notaire n'est pas en ville et qu'il faudra l'attendre. — « Eh bien, reprend l'autre, profitons de cela pour aller jusqu'à Rueil verser 2,000 fr. en or qui me chargent la poche. M. Journès nous accompagnera. Et ici le quidam étale son or sur la table, le met en piles et le renferme dans un petit sac vert, en peau, fermé soigneusement d'un cadenas en cuivre. »

M. Journès qui se trouve parfaitement bien du déjeuner qu'on vient de lui offrir et qui d'ailleurs ne voudrait pas perdre de vue d'aussi bons locataires avant contrat fait, monte avec eux dans les *Accélérées*; on arrive à Rueil, on descend au café et là c'est M. Journès qui le premier adresse la parole à ses deux nouvelles connaissances.

— « Vous êtes vraiment bien bons de faire un paiement de 2,000 fr. en or, si j'avais su cela, je vous aurais bien changé ces belles pièces contre des piles de 5 francs. — Ah! qu'à cela ne tienne, répond aussitôt le plus communicatif des deux compagnons; il n'y a pas loin d'ici à Chatou, nous vous attendrons. » Puis voilà l'excellent M. Journès qui court, se met en nage, vide son secrétaire, frappe aux portes de ses amis, et arrive bientôt porteur d'un sac de 1,500 fr. qu'il place sur la table, à côté du petit sac de peau qu'il a vu remplir de pièces d'or. « Vous avez été un peu long, dit en lui versant rasade l'une de ses deux nouvelles connaissances, donnez votre sac, que j'aie vite payer mon homme. Je suis à vous dans dix minutes. » Puis, il est déjà bien loin.

M. Journès est parfaitement tranquille: il a pour gage et le sac d'or de 2,000 fr. et la présence de l'autre monsieur. Cependant, celui-ci feint de s'impatienter. Il demande l'heure à l'habitant de Chatou, qui s'empresse de tirer une belle montre d'or, munie de sa chaîne et d'un volumineux paquet de breloques. « Vous avez un beau bijou; qu'est-ce que ça vaut? — 400 fr. environ; mais j'y tiens beaucoup. — Oh! vous y tenez; quelqu'un qui ferait la folie de vous en donner 500 fr., vous le lui donneriez bien? — Certainement, j'en pourrais racheter une autre. — C'est marché fait, réplique vivement le quidam. Mais ne m'en voulez pas, je n'ai pas bien l'honneur de vous connaître; je veux être sûr de ce que j'achète; je vais chez le premier horloger venu faire visiter la montre. »

Mais après la chute de la monarchie, Sieyès fut appelé à siéger à la Convention nationale, par le choix de trois départemens. Homme de cabinet, avant d'être homme d'action, Sieyès se laissa dériver plutôt qu'emporter par le torrent révolutionnaire. Dans le procès de Louis XVI, il soutint d'abord que la Convention ne pouvait pas cumuler le pouvoir législatif avec le pouvoir judiciaire; mais l'assemblée ayant passé outre, il vota comme la majorité sur les quatre questions du procès. Quelque temps après, le comité d'instruction adopte ses idées sur l'enseignement, et les fait présenter par Lakanal; le plan est dénoncé le soir même aux Jacobins, et Sieyès ne se sentant pas le courage d'affronter la terrible Montagne, quitte les comités, cesse de prendre part aux délibérations, et se renferme dans son silence, comme un oracle que la foule ne consulte plus.

Sieyès pouvait passer pour un de ces esprits orgueilleux et égoïstes qui n'aiment pas à perdre leurs paroles et qui ne consentent à se mettre en scène que lorsqu'ils sont assurés de produire de l'effet. Déjà, une première fois, Mirabeau et Clermont-Tonnerre avaient dit que « le silence de Sieyès était une calamité publique; » et il semble que Sieyès n'ait pas été fort jaloux d'épargner cette calamité à ses concitoyens; car on peut ajouter à son silence de la Constituante son silence de la Convention, et son silence de l'Empire; je ne compterais pas son silence de la restauration, si le *Courrier Français* ne rappelait aujourd'hui, à propos d'un traité de métaphysique écrit depuis plusieurs années, et qui n'a pas encore été publié, qu'ayant la main pleine de vérités, comme disait Fontenelle, il n'avait pas voulu l'ouvrir.

La Constitution de l'an III n'était pas dans les idées de Sieyès. Il refusa de faire partie du Directoire exécutif, et n'accepta pas davantage le ministère des relations extérieures, poste auquel semblaient le désigner des services rendus dans les négociations entamées par la république avec la Prusse, l'Espagne et la Hollande. Envoyé à la cour de Berlin en qualité de ministre plénipotentiaire, il parait y avoir obtenu une influence que ses enne-

Il est déjà parti. M. Journès est sans inquiétude; il a pour nantissement ce sac qui contient les 100 louis d'or. Cependant, un quart d'heure se passe, il s'inquiète, une demi-heure, une heure s'écoulet; personne n'arrive. Il tire son couteau, déchire le sac, et y trouve 4 fr. 10 sous en petits sous, à peine suffisans pour payer le vin qu'il a bu avec ses deux amis.

(Gazette des Tribunaux.)

— On écrit de Bolbec (Seine-Inférieure): « Les émigrations des Suisses et des Alsaciens continuent. Le nombre de ceux qui, chaque jour, passent par notre ville, est considérable. Quelquefois dix ou douze voitures sont à la suite l'une de l'autre, et renferment plus de trois cents individus. Le spectacle que ce convoi présente est vraiment triste. Dans des voitures longues et étroites, couvertes et peu aérées, sont entassés, pêle-mêle, des enfans, des ustensiles de ménage, des jeunes gens, des femmes et des vieillards. Il y a trois jours, une Alsacienne est accouchée de deux jumaux dans l'un de ces misérables chariots. La misère, la malpropreté de ces pauvres gens est extrême. Ils vont tous, comme on sait, s'embarquer au Havre pour l'Amérique. »

— On écrit de Valenciennes, le 21 juin: « La direction des douanes de Valenciennes recelait, sans qu'on le sût, un honnête et modeste sous-lieutenant qui devient aujourd'hui le héros d'un épisode touchant, suite des guerres de l'Empire. Ce brave militaire a nom Jean Leprévost et faisait partie de la brigade de douanes de Villerspol. Il y a vingt-cinq ans, étant soldat en Espagne, il sauva les jours d'un officier supérieur anglais que les chances de la guerre avaient mis en sa puissance. Le colonel anglais donna à Leprévost sa ceinture de soie amarante comme gage de gratitude et comme moyen de se faire reconnaître un jour par lui. Depuis la paix, il n'a cessé de faire des démarches pour trouver son libérateur, et ce n'est que depuis peu de temps qu'il l'a découvert dans le village de Villerspol, à deux lieues de Valenciennes. Le riche Anglais a fait obtenir un congé à Leprévost, et il vient de l'appeler près de lui en Angleterre. Leprévost, aujourd'hui âgé de cinquante-huit ans, décoré de l'étoile des braves qu'il a dignement gagnée, s'est embarqué samedi dernier à Calais pour aller rejoindre son ancien prisonnier que, selon toute apparence, il ne quittera plus. »

CAPTURE DE DEUX BANDITS CORSES. — Le 10 du courant, le sous-lieutenant Leonetti est informé que cinq bandits ont traversé la commune de Campi et se sont dirigés vers l'étang de Diana.

Immédiatement, ordre est donné à tous les détachemens de se mettre à leur poursuite. Les dispositions sont prises avec un tel ensemble, et l'ardeur de se mesurer avec cette bande de contumaces est si grande, que dès le point du jour l'embuscade se trouve dressée autour du makis où ils se croyaient en sûreté contre les recherches des voltigeurs.

L'endroit où ils bivouaquaient se nomme Pompiliano. Ayant pris position, les voltigeurs ne savaient pourtant ni comment, ni de quel côté il convenait de commencer l'attaque, lorsqu'une vapeur épaisse s'échappant du milieu du bois, vint révéler le point précis sur lequel il fallait marcher. C'était la fumée d'un feu presque éteint, qui trahissait ainsi leur asile. Néanmoins, ce n'était pas tout que de découvrir les bandits. La grande difficulté consistait à les approcher sans leur donner l'éveil. Mais les voltigeurs ont un moyen bien simple: c'est de s'effacer en marchant ventre à terre.

Déjà ils n'étaient séparés que par une petite distance; mais l'épaisseur des makis, tout en permettant de les entendre causer, les dérobaient à l'œil. C'est dans ce moment critique que l'un des bandits s'écrie: *Voilà les voltigeurs!* Cette voix devint soudain le signal du combat. Le contumace Battesti, frappé grièvement par le caporal Lafranchi, veut en vain résister aux sommations. Ce brave caporal se jette sur lui, le désarme, et après s'être assuré de sa personne il retourne au feu. Nicolai cherche à se faire jour en déchargeant son arme contre les voltigeurs. Il est blessé par trois d'entr'eux. Cependant il revient sur ses pas, décidé à vendre chèrement sa vie.

Tous les coups de carabine sont alors dirigés contre lui. Bien que criblé de blessures, il refuse de se rendre, puis employant la ruse au défaut du courage désormais inutile, il fait semblant de livrer son fusil. Ce n'était là qu'un piège, puisqu'au moment où le voltigeur Follacci s'avançait pour prendre ses armes, il change brusquement d'attitude et le couche en joue; mais ses camarades, qui le tenaient en échec, préviennent sa décharge en le renversant raide à leurs pieds. Les trois autres bandits sont parvenus à s'évader.

(Insulaire Français.)

— On lit dans le *Journal de Paris* du 23 juin: Avant-hier, à St-Etienne-du-Mont, la retraite des enfans qui vont faire leur première communion a été un instant troublée par un homme qui, au moment où le prédicateur parlait des ruses du démon, se mit à dire: « Oh! oh! monsieur l'abbé, ceci est un peu trop fort! » Aussitôt suisse et Bedeau se précipitèrent sur l'interrompteur pour le faire sortir de l'église; cet homme s'excusa sur ce qu'il était un peu en ribotte, et le prédicateur, continuant

mis ont présentée comme une preuve de corruption. Sieyès ne quitta cette résidence que pour venir siéger au Directoire en remplacement de Rewbell.

Sieyès n'avait pas les qualités d'un chef de parti; et ce qui le prouve, c'est que porté deux fois au pouvoir par sa bonne fortune ou par sa réputation, et comme le nom le plus important de l'époque après celui de Bonaparte, il n'a pas conservé cette position. Mais on ne saurait lui contester le courage personnel. A peine entré en fonctions, il fit fermer le club de Saint-Thomas-d'Aquin, et comprima les jacobins avec beaucoup de vigueur. Assailli et blessé de deux coups de feu par le moine Augustin Poulle, que les juges traitèrent avec une sorte d'indulgence, Sieyès, appelé en témoignage, se contenta de dire en rentrant, à son portier: « Si Poulle revient, vous direz que je n'y suis pas. »

Il est rare que les révolutions profitent à ceux qui les font, et Sieyès n'échappa point à cette loi commune. Long-temps avant le dix-huit brumaire, il avait rallié autour de lui tous les mécontents. Membre du gouvernement, il donnait l'exemple de fronder le gouvernement et la constitution. Il avait rapporté de Berlin cette manie d'imitation qu'une école célèbre a exploitée depuis 1815 en faveur des institutions anglaises, et il ne trouvait rien que ce qui se faisait en Prusse. On pourrait même affirmer qu'avant de renverser la constitution, il l'avait battue en brèche par des coups-d'état de détails. Trois directeurs, Laréveillère, Treillard et Merlin avaient été expulsés illégalement; on avait arrêté onze journalistes; tout le monde travaillait à désorganiser l'état. Si le directeur Sieyès ne prit pas le pouvoir pour lui seul, c'est qu'il ne se sentait pas la force de le garder.

Bonaparte arrivait d'Egypte avec un profond mépris pour le Directoire. Cependant ces deux hommes, qui nourrissaient la même pensée, eurent d'abord de la peine à s'entendre. Ce fut M. de Talleyrand, l'artisan de tous les changemens à venir, qui s'entremit pour réconcilier ces amours-propres qui s'étaient heurtés: il stipula pour Bonaparte ce qu'il fallait à celui-ci, le

son sermon, puisa dans cet événement une nouvelle preuve des ruses du démon.

— On a dressé la statistique suivante des différentes sectes qui existent aux Etats-Unis et du nombre de leurs sectaires:

Baptistes, 4,500,000 croyans ou contribuables; méthodistes, 3,000,000; presbytériens, 2,175,000; congrégationistes, 1,400,000; catholiques romains, 800,000; épiscopoliens ou épiscopaux, 600,000; universalistes, 600,000; luthériens, 540,000; réforme allemande, 450,000; chrétiens, 300,000; les amis, 220,000; les unitaires, 180,000; les mormonites, 12,000; les tunkers, 30,000; les shakers ou trembleurs, 6,000; les moraves, 5,576; et les swedenborgiens, 4,000.

— Cinq musiciens-chanteurs, venus de Westphalie ou de la Bohême, étaient descendus, il y a quelques jours, à l'auberge de la *Descente du Dragon*, à Cambrai. Pendant tout son séjour, la troupe composée de trois hommes et deux femmes, avait fait si maigre chère, surtout la veille du départ, qu'il semblait que les talens et les efforts des artistes ambulans, étaient partout ou bien mal appréciés, ou bien piteusement rémunérés. Aujourd'hui, lundi, jour du départ des chanteurs nomades, la servante va retirer le linge qui avait servi à leur coucher. Quelle est la surprise de cette fille quand, sous un oreiller, elle trouve la bourse de la caravane! Aussitôt elle appelle maître et maîtresse; le trésor est descendu et ouvert. Ce qu'il contient est épanché sur la table de la cuisine, et, en présence de deux étrangers appelés à Cambrai, pour témoigner en justice, on compte avec empressement les louis, napoléons, ducats et florins, petite et grosse monnaie: l'opération était nécessaire pour constater le quantum de l'argent laissé par les pauvres Allemands. On n'avait pas encore compté six cents francs que l'on voit arriver le chef des musiciens. Sa présence suspend la besogne, et l'argent, ce pénible fruit de l'abstinence et du travail de toute la compagnie, lui est rendu par l'hôte et l'honnête fille de l'auberge qui refuse toute récompense. L'Allemand fit venir trois bouteilles de vin, but avec ses hôtes, et partit ivre de joie et de bonheur. (Temps.)

— Dans une commune du département du Pas-de-Calais, des jeunes gens se sont réunis pour publier un journal littéraire intitulé *l'Indiscret*; mais comme il n'y a pas d'imprimerie dans la localité, et que l'art de Guttemberg y est inconnu, le journal est écrit à la main. Quand les abonnés veulent le conserver ils le copient.

— Sur la plainte de M. Beaudouin, directeur-général des pompes funèbres, qui a signalé à l'autorité cette audacieuse industrie, qui s'exerce plus particulièrement dans les 10^e et 11^e arrondissemens, la police, par suite des mandats décernés par M. le préfet, vient d'opérer l'arrestation de trois individus, dont les deux premiers, les nommés Raymond, garçon marbrier, et Roux, sont, dit-on, compromis d'une manière fort grave.

— Un médecin ayant prescrit dernièrement une poudre pour la femme d'une espèce d'agent de change en Prusse, ordonna que la malade en prit une cuillerée à café de deux heures en deux heures. Mais le médecin ayant, en homme prudent, examiné les cuillers à café de la maison, les trouva ou trop petites ou trop grandes, et, pour être plus sûr que la dose convenable fut administrée, ni plus ni moins, il recommanda que la malade prit chaque fois une quantité de poudre égale au poids d'un ducat. « Le lendemain, trouvant l'état de sa malade empiré, le docteur, stupéfait, demanda si le médicament avait été administré selon sa recommandation de la veille. — « Mon Dieu oui », répond le mari désolé « et en voilà la preuve », ajoute-t-il, en montrant la boîte vide. — Et qu'est donc devenue la poudre? » dit le médecin. — « Elle a tout pris », répond le courtier. « Toute la poudre! s'écria le docteur; d'après mon ordonnance, c'est à peine si la douzième partie aurait dû en être prise à l'heure qu'il est!... « C'est mieux que ça, monsieur le docteur », répliqua le courtier « n'ayant précisément pas un ducat à la maison, j'ai pris trois écus de Prusse, qui font un ducat, en ayant soin d'ajouter l'agio d'après la dernière cote de la Bourse. » (Courrier belge.)

— On lit dans le *Temps*: Depuis quelque temps, grâce à une trame fort habilement ourdie, et dont un profond mystère avait jusqu'ici voilé la criminalité, d'adroits escrocs étaient parvenus, spéculant sur la douleur des familles, à tromper tout à la fois et les particuliers et l'administration des pompes funèbres, qui a, dans Paris, comme chacun sait, le monopole exclusif des inhumations. Or, voici comment on procédait. Par suite des intelligences pratiquées dans l'intérieur de la place et dont on espère se procurer la clé, les auteurs de cette ingénieuse combinaison se procuraient d'abord quelques quittances en blanc, dérobées à l'administration des pompes funèbres. Cela fait, deux personnages, vêtus de noir de la tête aux pieds, s'installaient devant la porte d'une mairie, et quand un particulier sortait d'un air triste du bureau des décès, l'un des deux s'en approchait avec politesse et lui adressait d'un air mielleux la question suivante: « Monsieur ne venait-il pas pour le convoi de M. N...? (Ici un nom en l'air, ce qui amenait infailliblement la personne ainsi interrogée à décliner les noms et demeure du véritable défunt.)

Le second, qui avait entendu la réponse, s'esquiva aussitôt et

pouvoir; et pour Sieyès, le hochet d'un homme de bien, la faculté de donner une constitution au pays.

Ce n'est pas ici le lieu de renouveler tous les souvenirs de cette première restauration qui ne devait pas être la dernière: Sieyès a reconnu depuis que Bonaparte l'avait joué. La constitution ne lui appartient pas plus en effet que le pouvoir. Il en fut de cela comme de l'abolition de la peine de mort, que la Convention avait renvoyée à la paix: cette paix n'est jamais venue.

A l'expiration du consulat provisoire, Bonaparte offrit à Sieyès la place de second consul, que l'ex-directeur eut le bon esprit de refuser. Dès ce moment, il cessa de prendre part à la vie politique. Nommé président du sénat, il donna bientôt sa démission, et demeura étranger à la restauration de 1815 ainsi qu'à la révolution des *Cent-Jours*. Retiré en Belgique pendant le règne de la branche aînée, il était venu retremper ses dernières années dans l'impulsion révolutionnaire de juillet; et il a pu se convaincre, encore une fois avant de mourir, que la liberté en France n'est jamais à l'abri d'une réaction.

La génération actuelle ne comprendrait pas cette carrière mystérieuse d'un homme qui vivait depuis trente ans étranger au mouvement politique, si elle n'avait sous les yeux une autre exception, non moins illustre, dans la personne de M. Royer-Collard, qui après avoir fait pour les Bourbons un peu moins que Sieyès pour Bonaparte, mais cependant beaucoup, transporté par la révolution dans un monde nouveau, s'est condamné à demeurer témoin quand il pouvait encore être acteur.

Il y a là sans doute la part de l'égoïsme humain; mais l'un et l'autre se sont rendu justice; et si l'on veut savoir pourquoi les révolutions ne s'accroissent jamais de ces hommes qui leur présentent un système complet dans lequel elles n'auraient qu'à entrer, cela vient de ce que les révolutions sont elles-mêmes des pièces d'un système plus complet qui s'édifie progressivement à toute heure, et dont aucune intelligence n'a encore embrassé l'étendue.

LEON FAUCHER.

se présentait quelques minutes après, d'un air aisé, à la maison mortuaire; il s'annonçait comme l'agent officiel des pompes funèbres et se disait chargé par elles de venir régler le prix du convoi, comme aussi de remplir toutes les formalités prescrites en pareille conjoncture.

Accueilli d'ordinaire avec bienveillance par la famille et investi de sa confiance, il se transportait en son nom à l'entreprise des pompes funèbres, où il avait bien soin de commander, non le convoi demandé par la famille, mais celui de la classe immédiatement inférieure, et par conséquent d'un prix moins élevé; et aussitôt il s'empressait de verser la somme convenue.

Or, c'est alors que les fausses quittances qu'on s'était procurées devenaient nécessaires; en effet, en remettant à la famille, au lieu de la quittance véritable qui eût énoncé un convoi d'une classe inférieure à la classe demandée, quittance mensongère qui énonçait le chiffre de la somme affectée au convoi réellement indiqué, ils empochaient tranquillement, sans nulle conteste de part ni d'autre, la différence souvent considérable qui existe entre le prix des deux convois.

Chronique Judiciaire.

M. le président : Ainsi, vous l'entendez, votre femme se plaint que vous l'avez battue.

Le mari : Mon Dieu, tenez, Messieurs, nous sommes presque tous hommes ici, et on peut parler. Les femmes, vous savez, ça fait sa tête, ça devient mijaurée; et quand ça n'aime plus son mari, ça devient délicat sur les nerfs, que si on y touche du bout du doigt, ça crie tout de suite à l'assassin. Faut cependant que les hommes se soutiennent, ou gare la débâcle dans les ménages; car, pour vous en donner une idée, je vous dirai qu'il y a dans notre maison une demi-douzaine d'épouses légitimes qui n'attendent que ma condamnation pour en faire attrapper autant à leurs maris. Faut empêcher ça; nous sommes presque tous hommes ici, n'fait pas s'manger les uns les autres.

La femme : Tout ça c'est des paroles; mais, monsieur, il faut être franc et dire que vous m'avez battue.

Le mari : Pourquoi fouillais-tu dans la commode pour prendre le mois de la nourrice, qu'est un argent sacré dans un ménage?

La femme : C'était pour que vous n'alliez pas le boire, monsieur.

Le mari : Ah ! nous y voilà; la boisson à cette heure ! Continue ma poule; va, marche toujours; si on te laisse faire mon portrait, je vas être joli tout-à-l'heure. Vous allez voir la belle horoscope que ça va faire !

La femme : Puisque tu ne veux convenir de rien, avoue du moins du soufflet que tu m'as donné chez la portière.

Le mari : Je la renie, la portière; c'est une femme, vous vous soutenez toutes entre femmes. Nous sommes presque tous hommes ici, je veux être jugé par les hommes.

La portière : Pour le soufflet pourtant, rien de plus véridique, je l'ai vu donner à madame en personne.

Le mari : Je demande d'autres témoins; que mon épouse fasse venir des hommes. Mais il y a pas de danger ! il y en a pas un qui serait assez lâche pour dire la chose qui n'est pas.

La femme : Messieurs, c'est inutile de l'obstiner; c'est un entêté; il ne conviendra jamais de rien, du moment qu'il l'a mis dans sa tête.

Le mari : Ah ! oui, parlons-en de tête, avec ça que les femmes la mettent dans leur poche, leur tête; oui ! elles ont soin de l'oublier c'est tête; elles n'en servent pas, ça les gêne. Heureusement que nous sommes ici presque tous hommes, et que ça ne prendra pas, ma petite.

Le tribunal condamne le mari à 25 fr. d'amende.

Le mari : Ah ! ah ! dis donc, la petite, ça n'a pas tourné comme tu voulais; nous sommes des hommes ici, c'est pas comme chez ta portière; allons, allons, à la maison, et un peu lesté !

— A la Rochelle, devant le conseil de guerre, viennent de comparaître trois militaires accusés d'un crime malheureusement trop commun, mais qui ne se commet pas d'ordinaire sous les verrous.

Astoing et Richard, condamnés au boulet, étaient renfermés dans la tour de la Lanterne, à la Rochelle, avec Gondran, qui, incorporé au 27^e de ligne en 1829, a déserté, s'est évadé de prison, a volé, s'est évadé de nouveau des mains de ses gardiens, a été repris, et se trouvait pour la seconde fois dans la tour de la Lanterne. Gondran ayant conçu l'idée de faire de la fausse monnaie, obtint du concierge une pièce de 40 sous neuve, au millésime de 1834, en échange de 4 pièces de dix sous; il voulait, disait-il, faire le portrait du roi, et l'envoyer, à l'occasion de sa fête, au préfet et à d'autres personnes dont il espérait ainsi obtenir des secours. Ce point obtenu, comment a-t-il fait pour fabriquer un moule? on l'ignore; tout ce que l'on se rappelle, c'est qu'on l'a vu creusant un morceau de bois.

C'est sur la dernière marche de l'escalier de la tour qu'il avait établi son laboratoire. Un peu de paille, quelques morceaux de sabots cassés, une cuiller de fer et quelques morceaux d'étain provenant de cuillers ou de boutons d'uniforme qu'il se procurait: telles furent les ressources avec lesquelles Gondran et ses complices sont parvenus à fabriquer une assez grande quantité de fausse monnaie; car ils avaient encore sur eux 20 pièces de 40 sous, quand on découvrit la fraude, et ils en avaient déjà écoulé plusieurs. C'est le concierge qui fut leur première victime.

Le conseil de guerre a condamné Gondran et Astoing à mort, et a acquitté Richard.

Au moment où reviennent les chaleurs, nous devons recommander les nouvelles limonades gazeuses de M. Curty, pures de tout principe malfaisant et très-agréables au goût. (Voir aux annonces.)

EXTÉRIEUR.

ANGLETERRE. — La séance du 20, dans la chambre des communes, a été de nouveau signalée par une brutalité à l'usage des torys. M. Babuck plaide la cause des journaux non timbrés, en défiant ceux qui les attaquent de citer un article comparable à ceux que publient journellement les journaux timbrés, tels que l'Age, le John Bull etc., tous subventionnés par l'aristocratie. Un sieur Kearsley se leva en disant qu'il demandait à lord Russell s'il avait jamais entendu un discours aussi dégoûtant que celui que la chambre venait de subir. Sommé par le président de rétracter ce propos injurieux, M. Kearsley déclara qu'il comprenait toute la portée de ce qu'il venait de dire, et qu'il ne le rétracterait pas. Il répéta même le mot qu'il avait prononcé, et voyant un sieur Paul Methuen qui se levait pour demander son rappel à l'ordre, il le lorgna avec affectation, et s'écria d'un ton de voix solennel: « Paul ! Paul ! pourquoi me persécutez-vous ? » Cette phrase biblique a soulevé des éclats de rire universels. M. Kearsley a pris ensuite son chapeau et a voulu sortir; mais on lui a barré le chemin. Il est alors revenu gravement reprendre sa place, au milieu de l'hilarité générale. Il finit par rétracter ses paroles offensantes et par donner excuse à la chambre. Le président l'avait menacé de se mettre en arrestation.

— L'industrie prend un tel accroissement à Manchester que les

laboureurs qui viennent pour travailler à la moisson sont requis pour travailler dans les ateliers. De tous côtés, on construit des moulins à coton. Les nouveaux bâtiments forment un 20^e des anciennes constructions.

CHAMBRE DES COMMUNES. — SÉANCE DU 21 JUIN.

Le docteur Bowring présente une pétition signée de 1,600 habitants de Kilmarnoch, ayant pour objet de demander la réforme de la chambre des lords et l'introduction du principe électif de cette assemblée.

Cette pétition, la première de cette nature qui ait été présentée, a causé une vive émotion. Elle a été accueillie par de bruyants applaudissements aux bancs de MM. O'Connell et Hume.

Le chancelier de l'échiquier annonce que lors de la discussion du budget des voies et moyens, il proposera d'égaliser les droits sur les sucres provenant des Indes orientales et occidentales. (Applaudissements.)

M. O'Connell se lève et annonce qu'il ajourne à lundi prochain, 27 courant, la motion relative à la chambre de lords, qui était fixée à aujourd'hui mardi. (Ecoutez.)

On prétend que l'honorable membre a fait un léger changement de forme dans cette motion, et qu'au lieu de demander que la chambre prononce immédiatement sur la question, il proposera qu'elle soit préalablement soumise à un comité, lequel sera chargé d'examiner s'il n'est pas nécessaire pour le bien public du royaume de réformer la chambre des lords, en étendant le principe de la représentation à la pairie, et en changeant la qualité des électeurs et le mode d'élection.

La chambre se forme ensuite en comité sur le bill relatif à l'enregistrement des votes.

TURQUIE. — PERA, 15 mai 1856. — LE SULTAN RÉDACTEUR EN CHEF. — Vous savez que le souverain a dissous le corps des janissaires, et discipliné son armée suivant les règles européennes; vous savez qu'il étudie avec beaucoup de zèle l'art militaire, qu'il boit du vin et porte à merveille l'habit français; mais il est une chose que vous ne savez pas, c'est que le grand-seigneur est journaliste.

En effet, connaissez-vous rien de plus intéressant que la feuille hebdomadaire *Tekvimi Wekai* ou *Tableau des événements*, imprimée en arabe et en français, rédigée par les intimes du sultan et sous sa direction? N'y avez-vous pas quelques fois remarqué de ces articles de politique générale, qui résument la marche suivie par l'administration, font ressortir avec esprit les améliorations réalisées dans le pays, racontent les croyances populaires, en même temps qu'ils montrent aux fonctionnaires publics et à tous les fidèles des dangers dont ils se trouvent menacés, les écueils qu'il faut éviter? Ce sont les articles du sultan, ce sont les émanations immédiates du souverain.

Quand le *Moniteur ottoman*, car c'est ainsi que s'appelle la partie française du journal, parut pour la première fois (5 novembre 1851), les Turcs ne voulurent pas croire qu'on pût prendre plaisir à une semblable feuille de papier, sur laquelle on ne voyait ni gravures, ni dorures. Assoupi par le tabac et le café, il l'honorèrent à peine d'un regard; les plus hardis se moquèrent de l'empereur et de son papier. Mais le grand-seigneur s'est noblement vengé de cette indifférence, il a su se faire lire avec intérêt d'abord, ensuite avec rage, avec fureur, et voici par quels moyens.

D'abord chaque pachia fut invité à souscrire pour un certain nombre d'exemplaires en faveur des habitants de sa province. Ensuite le texte ottoman, qui ne correspond pas toujours au texte français, contenait des critiques si mordantes, des éloges si flatteurs des premiers personnages du pays, que ceux-ci s'empresèrent bientôt de régler leur conduite d'après l'esprit de cette publication, et s'abandonnèrent tour-à-tour à une gaieté folle ou à un chagrin profond, selon que le *Tableau des événements* avait été plus ou moins bienveillant à leur égard.

En outre, on eut soin de faire lire à haute voix cette gazette dans les lieux publics, tels que cafés, cabinets de lecture, etc. Ceux qui connaissent la langue écrite n'eurent rien de si empressé que de s'en constituer les interprètes vis-à-vis de leurs compatriotes, et de parler en quelque sorte par la bouche du sultan.

Aujourd'hui encore cette lecture se fait souvent à haute voix. C'est une solennité qui diffère essentiellement de la manière dont les Ottomans se faisaient les lectures et anecdotes, car, à cette dernière occasion, le contenu se trouve souvent interrompu par les acclamations ou les éclats de rire de l'assemblée qui l'entoure, tandis qu'un recueillement profond préside à l'explication des pages imprimées. De temps à autre seulement ce silence est interrompu par les cris: *Ins Allah* (Si Dieu le veut!) ou *Allah Kerim* (Dieu est grand!).

Il faut vous dire aussi que le sultan est enthousiaste de M. O'Connell. Les discours les plus révolutionnaires de l'agitateur d'Irlande se trouvent reproduits dans son journal avec une exactitude scrupuleuse; et quand il y a quelques omissions, on peut être sûr qu'elles ne portent que sur des passages d'intérêt de localité ou de circonstance. En général, le choix des morceaux extraits des journaux étrangers est fait avec goût et discernement.

Il est curieux de voir quel soin prend le gouvernement pour exciter la curiosité des Orientaux et pour les intéresser aux affaires publiques. L'organisation de l'armée, les mouvements de la flotte, le bulletin des batailles, l'administration civile, les événements dans les provinces, tous ces sujets sont traités dans la feuille officielle. On y trouve de temps à autre le budget, spécifiant toutes les dépenses et revenus de l'état. Il est inouï dans l'histoire de l'empire ottoman de voir un souverain rendre compte à ses contribuables de l'emploi des deniers publics, mais le sultan paraît sentir que son règne se rapproche d'une crise de laquelle ni la protection anglaise ni celle de la Russie ne pourront le sauver, et où il lui faudra avant tout la sympathie de son peuple, fondée bien plus encore sur les avantages qu'offre un gouvernement paternel et national que sur l'attachement traditionnel. L'industrie, les arts et métiers, les inventions utiles, la littérature, tout ce qui peut contribuer enfin au bien-être matériel et intellectuel a paru au grand journaliste de Constantinople digne de sa sollicitude. En un mot, le *Moniteur ottoman* est l'expression d'un prudent réformateur; c'est le verbe frais et énergique d'un prophète de bonne foi, qui lutte avec gloire contre les revers que la destinée lui a préparés.

MEXIQUE. — On lit dans un journal anglais :

Nous avons reçu des nouvelles de la Nouvelle-Orléans allant jusqu'au 9 mai, par les journaux de Charleston du 21. Elles contiennent quelques détails sur la guerre du Texas et aussi sur la prise de Santa-Anna. Voici l'extrait d'une lettre écrite par le colonel Hockley de l'armée texienne :

« Je n'ai qu'un moment pour vous annoncer notre victoire. Nos éclaireurs avaient pris, le 19 avril, un courrier et un officier, qui nous apprirent que le général Santa-Anna et son armée passaient de San Jacinto sur ce point. Nous nous y portâmes sur-le-champ et y arrivâmes dans la matinée du 20.

« Le 21 nous les attaquâmes à quatre heures après midi par un feu vif de notre artillerie qui consistait en deux pièces de 4. L'ennemi nous répondit avec une longue pièce de 9. Notre premier feu fit sauter son caisson, et ainsi fit taire le sien. Nous avançâmes sur lui jusqu'à 175 toises, et nous engagâmes contre eux un feu roulant, tandis que nos braves tirailleurs se jetaient au milieu du leur. En un quart d'heure ils fuyaient dans toutes les directions, et nous les poursuivîmes avec ardeur. Ils laissaient 500 morts derrière eux. Jamais on n'a vu victoire plus complète.

« Le général Cos a été pris et tué par la balle du pistolet d'un de nos soldats, qui l'a reconnu à l'instant. Le général Santa-Anna a été pris le lendemain, à environ dix milles du champ de bataille, par quelques-uns de nos éclaireurs. Je passais au moment où ils le conduisaient au général Houston, qui était couché sur un lit dans sa tente, ayant été blessé dans l'action; et je leur ai entendu dire: « Nous vous amenons le général Santa-Anna, gouverneur de la république du Mexique.

« Il a reçu alors l'ordre d'appeler ses aides-de-camp, qui ont presque tous été pris, et au nombre desquels se trouve Almonte.

« Il a été fait alors des propositions dont le message vous donnera des détails. Houston a été blessé à la cheville par une balle de mousquet, au commencement de l'action, mais il est resté à cheval jusqu'à la fin. Il y a environ 600 prisonniers mexicains, parmi lesquels se trouvent 6 femmes. »

ACADÉMIE DES SCIENCES DE PARIS.

SÉANCE DU 20 JUIN.

STATISTIQUE. — *Influence du prix des grains sur la population.* — M. Charles Dupin donne les résultats statistiques de ses recherches relatives à l'influence du prix des grains sur la population de la France. On sait que plus la prospérité d'un peuple est grande, plus les mariages et les naissances augmentent, et plus, au contraire, les décès diminuent. On peut établir une même loi d'accroissement ou de diminution de population sur le prix bas ou élevé des céréales. Mais la différence entre les années mauvaises et les meilleures n'est que légère, puisqu'elle est d'un dixième seulement: M. Charles Dupin a, en effet, noté 57 centièmes pour les unes et 67 pour les autres. Il a du reste basé ses calculs sur quinze années, de 1817 à 1831; il a choisi de préférence cette période parce que c'était une époque de paix générale, et que, pour raisonner sur des données égales, il faut se garder de comparer les résultats fournis par les temps de paix avec ceux des temps de guerre. Il a éliminé aussi de sa statistique l'année du choléra, où la proportion des décès avait été si forte. En effet, en 1832, au lieu d'un accroissement de population de cent quatre-vingt à deux cent mille, nombre moyen des années prospères, il y a eu seulement une augmentation de cinq mille. Il a remarqué, du reste, que, dans ces variations d'abondance des grains ou de disette, la nature procédait presque toujours par séries: ainsi, de 1820 à 1826, les prix ont été bas; de 1827 à 1833, ils ont été élevés; enfin, de 1833 à 1836, ils sont retombés très-bas: cette observation s'applique aux temps les plus anciens, puisque les historiens nous parlent de même pour l'Egypte de sept années d'abondance et de sept années de disette.

CHIMIE. — *Chloro-hydrargirite d'albumine.* — M. Lassaigne lit un mémoire sur les composés que forme l'albumine avec le bichlorure de mercure. Il résulte des faits consignés dans ce mémoire: 1^o que la solubilité de ce composé dans l'eau salée (solution de chlorure de sodium) doit éveiller l'attention des médecins et les engager, dans le traitement de l'empoisonnement par le sublimé au moyen du blanc d'œuf délayé dans l'eau, à provoquer le vomissement le plus tôt possible pour éviter qu'une partie du composé formé par l'antidote ne reste dissous dans les organes digestifs à la faveur du sel contenu dans les aliments ordinaires; 2^o l'on peut déduire des observations faites sur la fibrine et l'albumine, que dans l'emploi du sublimé corrosif proposé d'abord par Chaussier pour la conservation de certaines pièces anatomiques dans ses collections, il s'établit entre le tissu organique et le bichlorure de mercure une combinaison analogue à celles qui se forment pour l'albumine et la fibrine.

MÉCANIQUE. — *Nouvelle balance.* — M. Ernst, ingénieur mécanicien, met sous les yeux de l'Académie une nouvelle balance; elle diffère de celles qui sont connues ou usitées en France, en ce que le fléau est composé de deux cœurs très-légers, et qui réunissent l'avantage de pouvoir peser soit des objets lourds (12 kil.), soit des objets légers (1/4 gramme). Chaque plateau étant chargé d'un demi-kil. la balance est sensible, ou indique un milligramme. Si l'objet à peser est moins lourd, le fléau serait sensible jusqu'à un demi-milligramme. Elle sert aussi à faire des essais hydrostatiques. Cette balance, qui est d'ailleurs fort belle, a l'inconvénient d'avoir un mécanisme assez compliqué, et d'être d'un prix élevé, mille à douze cents francs. — MM. Becquerel et Séguier, commissaires.

GÉOLOGIE. — *Empreintes de pieds d'oiseaux dans le grès rouge de Massachusetts.* — La présence des oiseaux parmi les restes d'êtres organisés qui se trouvent dans les rochers est assez rare. Jusqu'à une certaine époque, excepté les neuf ou dix échantillons trouvés par Cuvier dans le gypse tertiaire des environs de Paris, aucun exemple bien certain de ces animaux à l'état fossile n'avait été trouvé. Dans la nouvelle formation de grès rouge des bords de la rivière de Connecticut, dans le Massachusetts, M. le professeur Hitchcock a trouvé des échantillons curieux: ce sont deux pierres d'environ quarante pouces carrés, réunis primitivement face à face, et présentant sur la face de séparation, l'une quatre dépressions fort distinctes, l'autre quatre saillies correspondantes, ressemblant parfaitement aux empreintes des pieds d'un oiseau sur la vase. La carrière d'où elles ont été tirées est à un demi-mille de la rivière de Connecticut; son élévation au-dessus du niveau de l'eau ne dépasse pas cent pieds. Les couches dans cette carrière sont inclinées à l'est, au plus de cinq degrés, et les impressions se trouvent à plusieurs pieds au-dessous de la surface du sol. On n'a encore trouvé qu'une seule variété de traces dans cet endroit. — Il faut, du reste, se défier de ces empreintes de pattes d'oiseaux que l'on peut aisément confondre avec des empreintes de plantes; on avait présenté à l'Académie, une pierre semblable où l'on avait cru reconnaître un dessin de pattes d'oiseaux, et, après un examen plus attentif, M. de Blainville s'assura que c'était une plante qui, en séjourant sur la roche, y avait laissé des traces.

PALÉONTOLOGIE. — *Maladie des os fossiles.* — M. le docteur Schmerling envoie à l'Académie la fin du second volume de ses recherches sur les ossements fossiles découverts dans les cavernes de la province de Liège. Parmi les fossiles, l'on rencontre quelquefois des os malades, mais jusqu'ici on n'en connaissait que peu. Soemmering a décrit en détail une tête d'hyène malade que Cuvier a reproduite dans ses recherches. Tous deux regardaient la lésion comme le résultat d'une morsure. De Walter a décrit plusieurs pièces pathologiques, telles que des fémurs nécrosés, des mâchoires cariées, des vertèbres rachitiques, des exostoses, des fractures, etc. Selon M. Schmerling, la majeure partie d'ossements fossiles à l'état pathologique provient de l'ours. Il en a une collection assez nombreuse qu'il a fait dessiner. La plupart de ces lésions ont été produites par une cause mécanique externe, mais quelques-unes cependant sont dues à une cause interne. Des nosologistes ont prétendu que la scrophule, le rachitisme, les exostoses étaient des maladies modernes, tristes effets de la civilisation, et ces affections se retrouvent évidemment dans des vertèbres de loup fossile, dans une portion d'humérus d'un jeune ours et dans d'autres pièces de la collection de M. Schmerling.

MÉDECINE. — *De la vaccine comme moyen curatif de la variole déclarée.* — Depuis 1829, M. Flandin a vacciné de bras à bras, et durant les trois premiers jours de la variole, quinze personnes dans des conditions différentes par rapport à l'intensité de l'éruption, au tempérament, à l'âge, au sexe, à la saison et à beaucoup d'autres circonstances de la vie. Le plus souvent il n'a déterminé aucune modification sur l'éruption elle-même, mais toujours l'issue de l'affection a été heureuse. M. Flandin a perdu, au contraire, un enfant sur deux varioles, dont les parents s'étaient obstinément refusés à la vaccination. Bien que les essais tentés à l'hôpital des enfants n'aient pas conduit à des résultats aussi heureux que ceux qui ont été obtenus par M. Flandin, les faits cités par ce dernier doivent engager à renouveler des tentatives qui ont peut-être une chance de diminuer l'affreuse mortalité de la variole. M. Eichorn, médecin allemand, a proposé le premier cette méthode, et il affirme avoir eu des succès; malheureusement il n'a pas, dans son ouvrage, cité les faits qui justifient son assertion.

Catleptie survenue dans l'état de santé et exemple de toute autre affection morbide. — L'été dernier, une femme de 42 ans, journalière, s'assit au bord d'un fossé, derrière les murs de la Salpêtrière : le lendemain, un paysan l'ayant trouvée sans connaissance à la même place la releva et l'apporta à la Pitié; elle paraissait dormir profondément; elle était complètement immobile: si on élevait un seul bras ou tous les deux ensemble, et si on les abandonnait ensuite à eux-mêmes ils restaient toutes les deux à la fois ou séparément, dans la même position qu'on leur avait donnée; le tronc même pouvait être redressé sans beaucoup d'effort; et quand on plaçait la malade sur son séant, les bras en l'air et les jambes soulevées, elle restait assise sur le sacrum et les ischions dans cette position bizarre et si pénible à conserver. Il y avait une insensibilité complète de toutes les parties du corps; le pincement le plus fort, une épingle enfoncée dans la peau ne déterminaient aucune contraction; tous les sens étaient morts; l'œil ne voyait point; l'oreille ne percevait point les sons, l'odorat; le goût étaient insensibles; aucune réponse aux demandes qu'on lui faisait; aucun signe d'intelligence; seulement, par intervalle, elle poussait quelques gémissements très-faibles.

Des sinapismes appliqués à la partie interne des jambes réveillèrent un peu la sensibilité: la femme commença à se mouvoir, à se tourner sur le côté, à ouvrir les yeux, à se plaindre, à dire qu'elle souffrait aux jambes. Vers cinq heures du soir, le sommeil cessa; elle pleura pendant une dizaine de minutes, puis regardant autour d'elle, elle montra beaucoup d'étonnement de se trouver à l'hôpital. L'accès ne s'étant pas renouvelé, la malade sortit quatre jours après.

ANNONCES JUDICIAIRES.

Le mardi vingt-huit juin mil huit cent trente-six, à Lyon, place Croix-Paquet, à dix heures du matin, il sera procédé devant un commissaire-priseur, à la vente aux enchères et au comptant d'objets saisis, consistant en grilles en fer, banque, plot, chandeliers, crochets en fer, balance, couperet, chaises et tables. (896)

Mardi vingt-huit juin, à neuf heures du matin, sur la place Louis XVI, aux Brotteaux, il sera procédé à la vente à l'enchère et au comptant de divers meubles et effets saisis, tels que tables, chaises, garde-manger, deux chevaux hors d'âge, deux vaches, trois tombereaux et plusieurs quintaux de foin. (904)

(903) VENTE JUDICIAIRE.
(1^{re} publication.)

Lundi onze juillet mil huit cent trente-six, dix heures du matin, en la commune de la Guillotière, cours Bourbon, n. 55 bis, il sera procédé à la vente au comptant: 1^o d'un bâtiment mobile construit sur terrain d'autrui, en maçonnerie pierres, mortier et pisé, formant caves, rez-de-chaussée et premier étage, couvert d'un toit à deux pentes méridionale et septentrionale, enduit sur trois faces, confiné au levant par un jardin, au couchant par la maison Piallat, une cour entre deux, au midi par le bâtiment Casagne, un passage entre deux, et au nord par une cour; 2^o d'un autre bâtiment mobile sur terrain d'autrui construit en maçonnerie pierres, mortier et briques, composé de caves, rez-de-chaussée et grenier, couvert d'un toit à une seule pente septentrionale; il est adossé à la maison Barge et confiné au nord par le bâtiment ci-dessus décrit, un passage entre deux, au midi par la maison Barge, au levant par un jardin et au couchant par une cour. Ces deux bâtiments étant saisis. BLANCHARD.

ANNONCES DIVERSES.

Le samedi deux juillet prochain, il sera procédé à l'audience du tribunal civil de Lyon, à l'adjudication définitive sur licitation d'un domaine appelé Longchêne, situé à St-Genis-Laval, et dépendant de la succession de M. Jean-Baptiste Dela.

Ce domaine, un des plus beaux qui soient aux environs de Lyon, est formé d'un seul tènement, de la contenance de quatorze hectares treize ares, treize centiares (109 bichères 27 centiares), et sur lequel se trouvent un vaste bâtiment de maître, une grande salle d'ombrage, une belle terrasse, un beau jardin, une chapelle, un bâtiment d'exploitation, et des prés, terres, vignes, bois et berceaux d'ombrage en charmille. Des eaux abondantes jaillissent dans diverses parties de la propriété, et servent à alimenter un jet d'eau, une grande pièce d'eau, un lavoir, des bassins et une fontaine adossée à la maison de maître.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Galliot, avoué, demeurant à Lyon, quai de Bondy, n. 162. (888)

(821) A VENDRE. — Ancien fonds de maréchal, et fers forgés, en gros et en détail, Grand'Rue de la Guillotière, n. 69. — S'y adresser.

A VENDRE pour cause de décès. — Un fonds de café-cabaret bien achalandé, situé grande place de la Croix-Rousse, n. 10. S'y adresser. (881)

(834) A VENDRE pour cause de maladie. — Un fonds d'épicier et de cabaretier. S'adresser chez M. Chevalier, rue Pas-Étroit.

(745) A VENDRE, pour cause de départ. — Un fonds de café bien situé, aux Brotteaux, cours Bourbon, entre le pont Morand et le pont Lafayette, n. 9. S'y adresser.

A PLACER. — Dix mille francs en viager sur une tête de 48 ans.

— Quatre mille francs en viager sur deux têtes de 60 et 68 ans.

S'adresser à M^e Henry, notaire à Lyon, place de la Préfecture, n. 7. (904)

M. MAGDELIN dit THÉODORE, demeurant ci-devant rue Boissac, actuellement rue de Puzy, n. 3, continue à donner des leçons d'équitation et à dresser les chevaux pour la selle et la voiture; il en loue pour hommes et pour dames, ainsi que des voitures bien suspendues, avec leurs chevaux. Il prend des chevaux en pension. (902)

On a trouvé dimanche 19 juin, un chien d'arrêt, âgé de 4 ou 5 mois.

S'adresser, pour le réclamer, à M. Saignemorte, rue du Grifon, n. 9, de 2 heures à 4 heures du soir. (899)

NOUVELLES MÉCANIQUES ÉCONOMIQUES.

Le sieur DAVID, mécanicien, place Croix-Paquet, à Lyon, breveté pour les nouvelles mécaniques simplifiées pour dévider et pour celles à faire les canettes simultanément ou séparément du dévidage, approuvé par la chambre de commerce et la société d'encouragement de Lyon qui lui a décerné une médaille, annonce que ces mécaniques sont mises en mouvement par une seule corde; un tel engrenage n'est pas sujet au dérangement, il peut être facilement changé et guidé sans le secours d'un mécanicien: c'est ce qui leur a valu la préférence sur une foule d'autres, soi-disant nouvelles inventions, pillées sur la sienne. (Plusieurs contrefacteurs ont été condamnés et des poursuites vont se faire contre d'autres.) Il prévient que l'agrandissement de ses ateliers le met à même de servir promptement les acheteurs tant pour les dévidages-cane-tages, que pour les mécaniques dites à la Jacquart qu'il confectionne au nouveau procédé.

S'adresser chez l'inventeur ou dans ses nouveaux ateliers, place des Petits-Pères, n. 9. (900)

CLASSE DE 1835.

ASSURANCE CONTRE LES CHANCES DU TIRAGE AU SORT.

Les jeunes gens appelés à faire partie du contingent de la classe de 1835, et qui désireront s'assurer contre les chances du sort, pourront s'adresser à M^e Morand, notaire, rue de la Gerbe, n. 14, ou à M. Boucher, rue de la Préfecture, n. 2, à Lyon.

Le prix de l'assurance est modique et calculé d'après les chances de chaque canton.

On fournira également à des prix modérés des remplaçans aux personnes qui ne se seront pas fait assurer. (897)

COMPAGNIE

D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE.

Les assurances sur la vie ont pour objet de garantir un capital ou une rente viagère à la mort d'une personne désignée, ou de se créer à soi-même des ressources pour l'avenir. Les primes à payer sont calculées en raison de l'âge de l'assuré et de la durée de l'assurance.

Ces assurances conviennent aussi aux prêteurs qui font des avances sur des rentes ou des pensions viagères; au créancier qui n'a d'autre garantie de remboursement que l'existence et l'industrie de son débiteur.

Les assurances sur la vie ont également pour objet de présenter aux épargnes des placements avantageux. Les rentes viagères rentrent dans cette catégorie; le taux est fixé selon l'âge du rentier; il est de 8 fr. 30 c. à 55 ans; de 9 fr. 15 c. à 59 ans; de 10 fr. à 63 ans; de 11 fr. à 67 ans; de 12 fr. à 71 ans; de 13 fr. à 75 ans; de 14 fr 50 c. à 80 ans.

La compagnie existe depuis 1819; elle publie deux fois par an le compte de ses opérations.

Les bureaux sont à Lyon, chez M. Ed. Reveil, rue Neuve de la Préfecture, n. 1. (901)

Maladies Secrètes et de la Peau.

SIROP VEGETAL DE SALSEPAREILLE.

Préparé par COURTOIS, pharmacien à Lyon; ancien interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitens-de-la-Croix, à Saint-Clair, près de la Loterie.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénérien, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les apôtèmes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulemens récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. Prix: 8 f. et 4 f. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le vil prix pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

- On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)
- A Besançon, chez F.-Ant. Jourdain, épiciers, Grande-Rue, n. 14.
 - A Dijon, chez Borsary, chirurgien-dentiste, rue Vauban, n. 15.
 - A Marseille, chez Thumain, pharmacien, Grande Rue de Rome.
 - A Grenoble, chez Dechenaux père, quincaillier, Grande-Rue.
 - A Gray, chez Gourdan père, épiciers.
 - A Genève, chez M. Burkel, droguiste.
 - A Vienne, chez Moutret fils, épiciers, rue Marchande.
 - A Nîmes, Roque-Verdier, pharmacien.
 - A Mâcon, M. Charpentier, marchand de papier et d'estampes.
 - A Rive-de-Gier, chez M. Jacques Chollet, épiciers, rue Paluy.
 - A Givors, chez M. Thivy, épiciers, Grande-Rue.
 - A Saint-Etienne, chez M. Pignol, droguiste-herboriste, rue de Lyon n. 78.
 - A Avignon, chez Guibert, pharmacien.
 - A Villefranche (Rhône), Roset, confiseur.
 - A Châlon-sur-Saône, chez Courant, quincaillier-coiffeur, au coin de la rue au Change.
 - A Metz, chez Desroches, droguiste.
 - A la Côte-St-André, chez Roland, confiseur, près la Halle.
- Ainsi que dans les principales villes de France.

M. Joseph Renon, qui a perdu un effet de commerce, est prié de passer au bureau du journal, où on lui en donnera des renseignements. (898)

NOUVELLES LIMONADES GAZEUSES

Composées par M. CURTY, fabricant d'eaux gazeuses, place Bellecour.

Les limonades gazeuses qu'on annonce ont pour principes constituans le suc de limon, le sucre raffiné, huit volumes de gaz acide carbonique et de lait très-pure, ce qui peut être constaté par la plus simple analyse.

On fabriquait, il y a peu de temps encore, des limonades gazeuses avec des acides minéraux, celui de crème de tartre ou le suc de raisins verts; elles ont déterminé des accidens graves et nombreux. Il en est résulté un préjugé fâcheux contre les limonades gazeuses en général.

Celles que fabrique M. Curty sont garanties pour être exemptes de toutes ces sophistications. (895)

Syphilis

ET

Maladies Cutanées

SIROP DÉPURATO-LAXATIF DE SÉNÉ,

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Préparé par PÉRENIN, pharmacien-chimiste, rue du Palais-Grillet ou Puits-Pelu, n. 25, à Lyon.

Les guérisons opérées chaque jour par ce puissant dépuratif sont un sûr garant à la confiance publique.

Un nombre considérable de personnes affectées de maladies vénériennes les plus graves et les plus opiniâtres, telles que BUBONS, ULCÈRES rongeurs VÉGÉTATIONS, BOUTONS, ÉCOULEMENS anciens ou récents, RÉTRÉCISSEMENS, FLEURS ou PERTES BLANCHES LES PLUS REBELLES, ont été ramenées par son usage à la santé la plus parfaite; il en a été de même de celles atteintes de GALE, rentrées ou répercutées, DÉMANGEAISONS DE LA PEAU, ÉRUPTIONS, AFFECTIONS DARTREUSES, SCORBUTIQUES et SCROFULEUSES, etc., etc. Ces résultats sont d'autant plus satisfaisants que la plupart d'entr'elles avaient employé divers traitemens infructueux.

Ce Sirop, préparé avec tous les soins que son importance exige, est d'un goût très-agréable et d'un emploi facile; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

Entièrement végétal, il remédie aux accidens mercuriels. Il se débite par pinte, trois quarts, demi, et quart de pinte, des prix de 20, 15, 10 et 5 francs.

Dépôts dans les principales villes de France. On fait des envois. (Affranchir.) (299)

ESSENCE AMÉRICAINE

De Jonhe TENDER, pharmacien à New-York, spécifique contre les maladies secrètes; guérison en cinq ou six jours. Deux ou trois flacons suffisent pour un traitement qui n'exige ni tisane, ni régime. Prix du flacon: 5 fr. Dépôt général, chez M. Roman, pharmacien, rue du Plat, n. 13, chargé d'en établir des dépôts secondaires dans tous les départemens; à St-Étienne, chez M. Martinet, pharmacien, rue de Foy. (Affranchir.) (194)

TRAITEMENT DÉPURATIF,

Des Maladies secrètes, nouvelles ou anciennes, des Dartres et de toute Acreté ou Vice du Sang, par le SIROP CENTRÉ DE SALSEPAREILLE de QUET, approuvé et reconnu supérieur à tous les remèdes annoncés jusqu'à ce jour.

S'adresser à Lyon, à la pharmacie QUET, rue de l'Arbre-Sec, n. 31, ou dans ses dépôts. (803)

GUERISON DES CORS.

Nous ne saurions trop recommander à nos lecteurs une nouvelle Pommade contre les cors aux pieds, oignons et durillons, dont l'usage guérit promptement et infailliblement. Dépôt à Lyon, chez M. Allongue, marchand de nouveautés, rue Puits-Gaillot, n. 3, et chez M. Clément, débitant de tabacs, rue St-Dominique, n. 15. (466)

Spectacle du dimanche 26 juin 1836.

GRAND-THÉÂTRE.

LE MARI ET LA VEUVE, comédie. — LUDOVIC, opéra. — LES INTRIGUES ESPAGNOLES, ballet.

Bourse de Paris du 23 juin 1836.

Au commencement de la bourse, le 3 p. 100 s'est tenu ferme à 80 45. Vers la fin, on a faibli. Le dernier cours était à 80 40. Les fonds espagnols se sont soutenus assez fermes. L'actif, ouvert à 42 7/8, a fini à 42 3/4 demandé.

Cinq pour cent	108 30	108 30	108 25	108 25
— fin courant	108 45	108 45	108 40	108 40
Quatre pour cent	101 60	101 60		
Trois pour cent	80 40	80 40	80 25	80 30
— fin courant	80 45	80 45	80 40	80 40
Rentes de Naples	100 25	100 25	100 25	100 25
— fin courant	100 45	100 45	100 45	100 45
Actions de la Banque	2287 50			
Quatre Canaux	1252 50			
Caisse hypothécaire				
Emprunt d'Haïti	385			
Rentes perpétuelles				
Emprunt Cortès				



V. PENICAUD, Rédacteur en chef.